



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-109 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents** : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés** : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

**Absent** : C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition de la parcelle AM 483 à la copropriété Le Belvédère**

---

Rapporteur : Bruno Gattaz

**EXPOSE** : La copropriété le Belvédère est propriétaire de la parcelle AM 483 d'une surface de 29 m<sup>2</sup> qui présente la singularité d'être située de manière séparative entre deux espaces publics, la rue du Belvédère à l'est et le parking Saint Pierre à l'ouest.

Dans la mesure où elle n'est d'aucun usage pour la copropriété, celle-ci a accepté à l'unanimité lors de sa session d'Assemblée Générale du 25 juin 2018, de céder cette parcelle à la commune pour la somme de 1000,00 euros.

### PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie du 20 septembre 2018,

Le rapporteur Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition de la-dite parcelle pour le montant de 1 000 euros,
- De désigner Monsieur la Maire ou Monsieur Allardin pour signer les actes qui seront pris en charge par la commune,
- De verser la-dite parcelle dans le domaine public communal.

... / ...

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT